le Département	Titre du protocole : PROTOCOLE DE DESINFECTION DES VEHICULES	Date de création : 04/05/20 Date d'actualisation : Date de diffusion : 7/05/20
Rédacteur : DRT	Approbateur(s):	Destinataires :
C. Dumas / F Milani	Gilles Ripolles	Ensemble des agents du
	Adeline Bigot	Département

Documents de référence :

- Plan de reprise d'activité du Département et mesures de protection des agents
- Santé Publique France ref PT01-216-20A
- Préconisations du Haut Conseil à la Santé Publique en date du 24 avril 2020
- Protocole national de déconfinement du 3 mai 2020

Ce protocole présente les mesures de protection sanitaire mises en œuvre et les consignes à respecter pour préserver la santé et la sécurité des agents dans l'exercice de leurs activités ainsi que celles du public.

Ces mesures et consignes, qui nécessitent du temps de mise en œuvre inclus dans le temps de travail des agents, seront applicables pour une durée en lien avec l'épidémie.

1/ RAPPEL DES GESTES BARRIERES ET CONSIGNES GENERALES



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

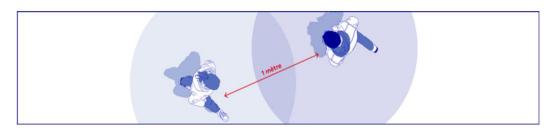


Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée :



2/ UTILISATION D'UN VEHICULE

Le virus ne pouvant pas survivre de façon durable sur des surfaces sèches, une mesure de prévention peut consister à pratiquer une rotation dans l'utilisation des véhicules de service, en fonction des véhicules à disposition, pour permettre un temps de désinfection naturelle.

Toutefois, pour réduire les risques de contaminations croisées, il est essentiel de désinfecter les principaux points de contact avant et après utilisation.

Il est recommandé une personne par véhicule sans toutefois dépasser 2 passagers maximum, si la situation l'exige.

3/CONSIGNES POUR LA DESINFECTION DU VEHICULE DE SERVICE

L'agent assure la désinfection du véhicule dans les conditions suivantes :

Fréquence	type d'intervention	
avant et après chaque utilisation	désinfection des points de contact tels que :	
	➤ clés	
	> volant	
	 poignées de portes extérieures et intérieures 	
	pommeau de vitesse, frein à main	
	vitre intérieure	
	> tableau de bord etc	

Avant et après avoir procéder à la désinfection du véhicule il est important d'évacuer les déchets (masques, lingettes...) dans une poubelle à ordures ménagères



la désinfection doit s'effectuer les fenêtres et/ou portières ouvertes l'agent doit se laver les mains à l'aide du gel ou de la solution hydro alcoolique avant et après la désinfection du véhicule

4/MATERIEL MIS A DISPOSITION

Avant toute utilisation d'un véhicule : un kit sera fourni à l'agent qui utilise un véhicule de service qui lui est affecté ou à la remise des clés pour les véhicules des pools.

Ce kit comprend:

- des lingettes désinfectantes
- du gel ou de la solution hydro alcoolique.
- des kits de protection jetables (siège, volant, sol...) pourront aussi et sur demande être mis à disposition